

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Compte-rendu de la Commission territoriale des Vallées d'Oise

Jeudi 19 octobre 2017



PARTICIPANTS

Etaient présents ou représentés :

M. AVERLY Renaud, Président de la Communauté de Communes du Pays Rethélois
M^{me} BAILLON Claudine, Chargée de Mission Eau, Communauté de Communes du Pays des Sources
M. COLLINET Denis, Technicien de Rivière, Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain
M. DEGRAVE Michel, Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain
M. DE VALROGER Eric, Président de la COMITER des Vallées d'Oise
M. FAURIEL Olivier, Directeur Interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité
M. FLORENT-GIARD Frédéric, Responsable Pôle Planification et gestion de l'eau, D.R.E.A.L. des Hauts-de-France
M^{me} GASTON Mathilde, Ingénieur Animatrice, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne
M. LEFEBVRE Jean-Paul, Représentant de l'Union Départementale de l'Oise – CLCV
M. LEMAIRE Yves, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources
M. LETURCQ Raoul, E.A.R.L. du Tilleux – Membre du Comité de Bassin Seine-Normandie
M^{me} L'HELGOUALC'H Rachel, Animatrice captages, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne
M. TOULEMONDE Gonzague, Conseil Economique et Social de la Région des Hauts-de-France
M. WATTIER Jean-Michel, Maire de Montigny/Crécy

Etaient absents ou excusés :

M. AUBEL Christophe, Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité
M. BEGUIN Eric, Président de l'Union de Coopérative EXPANDIS
M. BONNEL Jean-Philippe, Président de la CLE du SAGE Automne
M. CASTEL Stéphane, Animateur HSE – OLEON
M. COËT André, Maire de Crèvecœur-le-Grand
M. DAUGER Olivier, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne
M. GOELLNER Jérôme, Directeur Régional et Interdépartemental de la D.R.I.E.E. Région Ile-de-France
M. GUIMBAUD Thierry, Directeur Général de V.N.F. Béthune
M. HENRION François, Vice-Président de l'UNAT Ile-de-France
M^{me} JANIER-DUBRY Nelly, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
M. LALANDE Michel, Préfet de Région des Hauts-de-France
M. MOTYKA Vincent, Directeur de la D.R.E.A.L. des Hauts-de-France
M. PARIGOT Daniel, Vice-Président de la COMITER des Vallées d'Oise
M. SEIMBILLE Gérard, Président de l'Entente Oise-Aisne
M. VERZELEN Pierre-Jean, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aisne

Etaient présents Agence de l'eau Seine-Normandie :

M^{me} BERNE Marie-Anne, Chargée de Projets Politique Territoriale, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M^{me} CALDERON Valérie, Chargée de Projets Politique Territoriale, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M^{me} GALVIN Marlyne, Assistante SICI, SMAA, Chargée de Communication, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M. LE BOURHIS Stéphane, Chargé d'Etudes Spécialisé, Direction de la Connaissance et Planification
M^{me} MAGOUTIER Mélissa, Chargée de Communication, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M. MARTINET Fabrice, Chef du Service Milieu Aquatique et Agriculture, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M^{me} MERCIER Pascale, Directrice Territoriale des Vallées d'Oise
M. POIRIER Jean-Bosco, Chef du Service Investissement Collectivités et Industrie, Direction Territoriale des Vallées d'Oise

S O M M A I R E

OUVERTURE DE SEANCE PAR LE PRESIDENT DE LA COMITER	5
BILAN DU PLAN TERRITORIAL D’ACTIONS PRIORITAIRES (PTAP 2013-2018) ET DEMARCHE DE REVUE MONOGRAPHIQUE DES VALLEES D’OISE	6
PREPARATION DU 11^E PROGRAMME ET APPORTS DE L’ANIMATION DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES	9
Introduction sur les modalités d’aide à l’animation du 10^e programme, focus sur l’animation en Vallées d’Oise et état d’avancement de l’étude « bilan de la politique de soutien à l’animation de l’agence de l’eau Seine-Normandie »	9
Retours d’expérience d’animations thématiques, SAGE et contrats globaux pour l’eau	9
<input type="checkbox"/> Témoignage du Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain (animation rivières)	9
<input type="checkbox"/> Témoignage du contrat global du Pays des Sources (contrat global)	10
<input type="checkbox"/> Témoignage du SAGEBA (contrat global, SAGE et animations thématiques)	12
Débats et retours de la COMITER sur les enjeux en matière d’animation pour le 11^e programme.....	12
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	16

PARTICIPANTS

Etaient présents ou représentés :

M. AVERLY Renaud, Président de la Communauté de Communes du Pays Rethélois
M^{me} BAILLON Claudine, Chargée de Mission Eau, Communauté de Communes du Pays des Sources
M. COLLINET Denis, Technicien de Rivière, Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain
M. DEGRAVE Michel, Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain
M. DE VALROGER Eric, Président de la COMITER des Vallées d'Oise
M. FAURIEL Olivier, Directeur Interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité
M. FLORENT-GIARD Frédéric, Responsable Pôle Planification et gestion de l'eau, D.R.E.A.L. des Hauts-de-France
M^{me} GASTON Mathilde, Ingénieur Animatrice, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne
M. LEFEBVRE Jean-Paul, Représentant de l'Union Départementale de l'Oise – CLCV
M. LEMAIRE Yves, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources
M. LETURCQ Raoul, E.A.R.L. du Tilleux – Membre du Comité de Bassin Seine-Normandie
M^{me} L'HELGOUALC'H Rachel, Animatrice captages, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne
M. TOULEMONDE Gonzague, Conseil Economique et Social de la Région des Hauts-de-France
M. WATTIER Jean-Michel, Maire de Montigny/Crécy

Etaient absents ou excusés :

M. AUBEL Christophe, Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité
M. BEGUIN Eric, Président de l'Union de Coopérative EXPANDIS
M. BONNEL Jean-Philippe, Président de la CLE du SAGE Automne
M. CASTEL Stéphane, Animateur HSE – OLEON
M. COËT André, Maire de Crèvecœur-le-Grand
M. DAUGER Olivier, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne
M. GOELLNER Jérôme, Directeur Régional et Interdépartemental de la D.R.I.E.E. Région Ile-de-France
M. GUIMBAUD Thierry, Directeur Général de V.N.F. Béthune
M. HENRION François, Vice-Président de l'UNAT Ile-de-France
M^{me} JANIER-DUBRY Nelly, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
M. LALANDE Michel, Préfet de Région des Hauts-de-France
M. MOTYKA Vincent, Directeur de la D.R.E.A.L. des Hauts-de-France
M. PARIGOT Daniel, Vice-Président de la COMITER des Vallées d'Oise
M. SEIMBILLE Gérard, Président de l'Entente Oise-Aisne
M. VERZELEN Pierre-Jean, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aisne

Etaient présents Agence de l'eau Seine-Normandie :

M^{me} BERNE Marie-Anne, Chargée de Projets Politique Territoriale, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M^{me} CALDERON Valérie, Chargée de Projets Politique Territoriale, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M^{me} GALVIN Marlyne, Assistante SICI, SMAA, Chargée de Communication, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M. LE BOURHIS Stéphane, Chargé d'Etudes Spécialisé, Direction de la Connaissance et Planification
M^{me} MAGOUTIER Mélissa, Chargée de Communication, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M. MARTINET Fabrice, Chef du Service Milieu Aquatique et Agriculture, Direction Territoriale des Vallées d'Oise
M^{me} MERCIER Pascale, Directrice Territoriale des Vallées d'Oise
M. POIRIER Jean-Bosco, Chef du Service Investissement Collectivités et Industrie, Direction Territoriale des Vallées d'Oise

Ouverture de séance par le président de la COMITER

Éric de VALROGER, président de la commission territoriale des Vallées d'Oise, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'avoir répondu à l'invitation.

Il est procédé à un tour de table.

Éric DE VALROGER remercie la direction territoriale des Vallées d'Oise, sa directrice et son équipe, d'avoir préparé la journée, dont il rappelle l'organisation. La dernière COMITER a porté sur la SOCLE (stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau) et la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement. Ses conclusions et ses propositions ont été transmises au comité de bassin. Les procès-verbaux et les présentations des commissions sont consultables sur le site de l'AESN.

Éric DE VALROGER présente l'ordre du jour de la COMITER et du Forum qui s'ensuivra.

Il attire l'attention de l'assemblée sur un problème d'actualité, issu du débat actuel sur le projet de loi de finances. L'Etat envisage une réduction de 12 % des moyens alloués aux agences de l'eau, soit 104 M€ par an, avec - 14 % de recettes annuelles de redevances et une perte de 200 emplois dans les cinq prochaines années, dont 58 en 2018. Bien qu'il comprenne que l'Etat fasse des économies, il s'étonne de ce choix car ce projet de réduction des moyens des agences de l'eau est en totale contradiction avec le discours offensif que tiennent les décideurs nationaux sur la priorité à accorder aux thèmes traités par la COMITER, comme le rappellera l'engagement solennel prévu à la fin du Forum, sur la nécessité de préparer le changement climatique. L'inquiétude des élus locaux, des collectivités territoriales et des personnels de l'AESN est légitime. En réaction à ces menaces, le comité de bassin Seine-Normandie a voté à l'unanimité un vœu qui affirme partager la volonté du ministre d'Etat de fixer des priorités ambitieuses aux agences de l'eau, en particulier pour l'adaptation au changement climatique et la biodiversité, mais exprime son opposition formelle à la mise en place sur les redevances d'un plafond « mordant », selon une terminologie récente, mutualisé entre les agences. Ce vœu déplore également l'augmentation importante des contributions à verser aux opérateurs nationaux, qui met en cause le principe pollueur-payeur. Il réclame la préservation des moyens humains des agences de l'eau et demande que le ministère réponde aux préoccupations exprimées par les agents quant à leurs évolutions statutaires. Ce vœu est un message d'alerte au Gouvernement sur l'impossibilité des agences de l'eau d'exécuter les priorités gouvernementales si la baisse des effectifs et des moyens n'est pas reconsidérée.

Éric DE VALROGER s'excuse par avance de devoir réitérer ce discours en début de Forum pour attirer l'attention de tous sur ces préoccupations.

Pascale MERCIER, directrice territoriale des Vallées d'Oise, AESN, renvoie aux inquiétudes exprimées par les agents au début de la séance. Elle remercie Éric DE VALROGER d'avoir résumé en introduction les préoccupations formulées par le vœu du comité de bassin. Si la séance est consacrée à la préparation du 11^e programme, les élus de la COMITER sont aussi associés, en les personnes de MM. WATTIER et LEFEBVRE, à une étude de la conditionnalité des aides en matière d'eau potable. Pascale MERCIER juge intéressant que les élus soient associés à cette dynamique et leur rappelle qu'ils peuvent être sollicités pour d'autres travaux.

Raoul LETURCQ, EARL du Tilleux, membre du comité de bassin, propose que la COMITER manifeste par un vote qu'il accompagne le vœu du comité de bassin et exprime ainsi son soutien aux salariés de l'AESN.

Éric DE VALROGER le remercie de cette suggestion. Il propose d'émettre un communiqué pour indiquer que la COMITER des Vallées d'Oise partage totalement le vœu adopté par le comité de bassin et ses préoccupations. Il propose aux participants d'exprimer leurs éventuelles objections.

En l'absence, la COMITER s'associe au vœu émis par le comité de bassin, dont elle partage les préoccupations.

Bilan du plan territorial d'actions prioritaires (PTAP 2013-2018) et démarche de revue monographique des Vallées d'Oise

Marie-Anne BERNE, chargée de projet politique territoriale, AESN, DTVO, présente un point d'étape du plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) de la COMITER des Vallées d'Oise. Elle rappelle ce qu'est un PTAP, ses objectifs et son périmètre, expose les différents avancements possibles pour une action, et dresse un bilan de l'avancée des actions au fil des années passées, en tenant compte de celles qui ont été ajoutées à l'occasion de la révision de 2015. Elle montre la répartition par grands thèmes et types de travaux des actions du PTAP et remarque qu'une grande part des subventions accordées par la DT les concerne. Elle liste les freins et leviers identifiés dans la mise en œuvre et les thématiques du petit cycle (gouvernance, activités économiques, assainissement, assainissement non collectif) et du grand cycle de l'eau (captage, restauration de la continuité écologique et restauration des milieux). Elle présente les réflexions sur la priorisation du service, qui procède par des revues UH inter-services. Elle développe plus particulièrement la situation de l'unité hydrographique de l'Automne, qui comprend une station de mesure de l'AESN et huit stations d'épuration. Pour faire le lien entre les travaux de l'agence de l'eau et la qualité de l'eau, elle montre un graphique qui présente les évolutions du taux de phosphore depuis 2000. Elle envisage la suite des actions, notamment sur des affluents de l'Automne qui nécessiteraient des actions de restauration du milieu.

Pascale MERCIER précise, sur la thématique gouvernance, que la CLE de la Brèche a été initiée la semaine précédente.

Éric DE VALROGER la remercie de son excellente présentation et lance le débat. Il observe des degrés d'avancement très divers en fonction des actions. Il ne s'étonne pas des difficultés rencontrées sur l'assainissement non collectif, une thématique complexe avec des enjeux politiques importants. Il remarque du dynamisme et un bon état d'avancement sur d'autres actions, en particulier les nouveaux captages, l'AESN ayant su sensibiliser les acteurs et les élus locaux. Il observe aussi l'importance de l'animation pour l'émergence des actions, ce qui renvoie aux moyens et interroge sur leur suffisance. Le temps pour faire émerger des actions est important, avec un grand besoin de lisibilité à long terme. Le temps nécessaire pour la mise en œuvre des actions de l'agence de l'eau est souvent supérieur à celui prévu dans les programmes, ce qui peut s'expliquer par leurs évolutions. Il sollicite les interventions.

M. WATTIER, Maire de Montigny-sur-Crécy, relève une cohérence géographique dans la succession des SAGE mais regrette que rien n'existe en amont de l'Oise moyenne. Traiter l'aval sans traiter l'amont ne peut qu'avoir des répercussions. L'assainissement non collectif confronte les maires, en milieu rural, à une tendance à « mettre la poussière sous le tapis » sans se soucier du futur. La loi oblige les nouveaux propriétaires à faire les travaux. Comme il l'avait proposé lors d'une réunion à Nanterre, des actions pourraient être activées auprès des notaires pour les cessions immobilières. Il ne croit pas à l'écologie punitive et appelle à mettre en place des bonifications pour les actions entreprises. Enfin, il ne pense pas que le transfert de la compétence assainissement non collectif dans le cadre de la loi NOTRe, s'il est maintenu malgré la proposition de certains sénateurs, et qui fera porter l'assainissement par les intercommunalités, favorise le traitement et la rénovation des installations.

Éric DE VALROGER partage ces propos, en particulier sur le refus de l'écologie punitive et l'intérêt de travailler à des mécanismes de bonification, qui lui semblent beaucoup plus efficaces.

Raoul LETURCQ note des niveaux d'ambition différents selon les aires d'alimentation de captage et se demande si ce qui contribue à l'ambition la plus forte possible a été analysé.

Marie-Anne BERNE estime l'animation très importante. Des actions fortes sont menées et leurs effets sont plus rapidement visibles sur la ressource en eau.

Frédéric FLORENT-GIARD, responsable du pôle Planification et Gestion de l'eau, DREAL des Hauts-de-France, met en avant la volonté politique. A Lons-le-Saulnier, le maire et ancien président de l'association des maires de France, Jacques PELISSARD, qui a tiré la sonnette d'alarme en 1990 parce que ses captages présentaient un niveau de 25 mg, a depuis cette date mis en place une action très forte sur les captages et un partenariat avec les agriculteurs, ce qui a permis de réduire les taux à 12 ou 13 mg. La volonté politique n'est pas suffisante mais il est impossible d'agir sans elle.

Sur l'assainissement non collectif, la réhabilitation est souvent évoquée mais pas l'entretien, qui semble pourtant un volet très important. Les vidangeurs doivent être normalisés et agréés mais ceux qui ne mettent pas en place un plan d'épandage de leurs matières de vidange passent au travers des mailles. La concurrence est faussée par des personnes qui se débarrassent de leurs matières de vidange de manière non conventionnelle et beaucoup d'habitants se satisfont de ne pas s'en occuper. Il conviendrait peut-être de proposer aux SPANC un service autour de l'entretien et l'intervention d'urgence. L'entretien est fondamental. Un assainissement, comme une voiture, pollue moins s'il est bien entretenu.

Jean-Bosco POIRIER, chef du service SICI, AESN DTVO, poursuit la métaphore de la voiture en évoquant le contrôle technique. Les diagnostics montrent souvent, sur certains territoires, que plus des deux tiers des installations d'ANC ne sont techniquement pas conformes. Au-delà de l'entretien des installations, le parc est très largement non conforme aux yeux de la loi. L'entretien des installations doit donc s'accompagner d'une reprise et d'une mise aux normes, et donc de travaux.

Olivier FAURIEL, directeur interrégional Normandie Hauts-de-France, AFB, remercie les services de l'AESN pour cet exposé. Il juge important d'exposer la notion de priorisation à un moment où les effectifs de l'agence de l'eau sont en baisse. Faire connaître les enjeux du territoire représente donc une excellente démarche. 2018 correspond, avec la fin du PTAP, également à la fin d'un cycle. Il s'enquiert de la suite envisagée et de la manière dont le territoire souhaite mettre en œuvre les modifications prévues, en conservant le meilleur de l'outil. Il souhaite connaître l'évolution des aides de l'AESN sur le PTAP ou hors PTAP au fil du temps. Au fil de la démarche, comment la part des aides consacrée au PTAP évolue-t-elle ? La nécessité d'une bonne articulation entre l'outil contractuel, l'animation et l'outil réglementaire a été plusieurs fois évoquée pendant l'exposé. En cette fin de cycle, certains maîtres d'ouvrage n'ont pas avancé sur des actions importantes pour la COMITER, comme les STEP, qui ont un impact sur le milieu. La direction de l'AFB a notamment une mission de police administrative et judiciaire et définit ses priorités de contrôle. Olivier FAURIEL propose une coordination avec l'AESN pour que les deux organismes partagent leurs priorités et que le droit s'exerce. La réglementation s'applique partout, y compris sur les stations, car la pollution du milieu est une infraction au code de l'environnement et une réglementation sanitaire s'applique à l'ANC. Il propose donc à la COMITER de l'aider à identifier les lieux où une pression réglementaire pourrait aider à la mise en œuvre des travaux. Il ne s'agit pas de dresser des procès-verbaux pour le plaisir mais pour faire avancer les situations quand les premières démarches ont été infructueuses. Il propose de porter attention à la question et que les organismes se coordonnent.

Pascale MERCIER note la réflexion sur la préférence à accorder à la bonification plutôt qu'à l'écologie punitive et envisage d'intégrer ces éléments dans l'étude de conditionnalité. Elle se dit sensible à l'argument de Monsieur FLORENT-GIARD quant à la volonté politique sur un territoire, que l'agence de l'eau ressent très fortement. Quand elle est réelle, en général, une animation dédiée et une politique se mettent en œuvre. Sur les captages, des choses étaient difficiles à entendre, notamment, en 2006, sur les zones de dilution. Mais, dix ans plus tard, des exemples émergent sur le territoire et montrent que, quand la volonté politique est réelle, des possibles peuvent y émerger.

En termes de SAGE, Pascale MERCIER reconnaît rencontrer une réelle difficulté sur l'Oise amont. L'Oise moyenne comptait trois contrats, qui ont servi de base au travail pour passer à l'échelle du SAGE, offrant un fondement de connaissances et de travail en commun. Sur l'Oise amont, trois contrats existent sur de très grandes unités hydrographiques. L'AESN a contractualisé pour essayer de travailler à l'échelle hydrographique de l'Oise amont, un territoire immense, et évoluer vers un SAGE. Mais cela risque de prendre des années.

En effet, un PTAP se termine. Le 11^e programme n'avancerait pas de la même manière mais plutôt à partir d'un programme de territoire centré sur des masses d'eau proches du bon état, en se focalisant sur la directive cadre. Le 11^e programme déclinera sans doute moins une liste d'actions que de territoires à faire évoluer. Mais la connaissance recueillie depuis un an sur les Vallées d'Oise représente une base essentielle pour le service. La démarche par UH demande un travail important de capitalisation et d'analyse, en plus du temps de travail, exigeant d'échanger sur la connaissance du territoire. L'idée est aussi d'accroître la connaissance interne et de la partager avec les services de l'Etat et les cellules d'animation pour confirmer et préciser le diagnostic. L'agence de l'eau travaille en effet sur 17 000 km² et 300 masses d'eau. Il s'agit aussi de faire converger la connaissance entre les services redevances et investissements, par exemple par des courriers communs lorsque la prime est refusée à une station

d'épuration pour, à la fois, annoncer le refus et proposer de prendre contact avec l'AESN pour compléter le dispositif. Seule la synergie peut faire avancer les choses. La réglementation touche en effet plusieurs axes, dont les ICPE et les stations d'épuration. Un réel partage des services de l'Etat est en place depuis la mise en œuvre du plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique. Le département de l'Oise a mené de nombreuses actions pour mobiliser les propriétaires. Cette action convergente a porté ses fruits.

Sur un an, la part des actions du PTAP et hors PTAP est stable. Toutefois, Pascale MERCIER ne connaît pas les évolutions du ratio sur un plus long terme.

Jean-Bosco POIRIER indique qu'il n'a pas dressé de bilan de l'évolution de ce ratio. Il suppose que le plus facile a été entrepris en début de programme et qu'il est plus difficile de faire émerger des actions à la fin. En ce qui concerne l'objectif en termes d'investissement et de priorisation, le plafond bas est fixé aux deux tiers. Jusqu'en 2017, ont à peu près été engagés les deux tiers sur des actions prioritaires mais cela ne signifie pas que le tiers restant ne correspond pas à des investissements utiles pour le milieu ou la ressource.

Jean-Paul LEFEBVRE, Union départementale de l'Oise, CLCV, revient sur l'assainissement non collectif. Rien ne lui paraît prévu pour l'entretien et il propose d'intégrer l'ANC aux discussions sur le 11^e programme. Pour les mises aux normes, quand un bien est vendu, le notaire est dans l'obligation de demander un contrôle technique d'assainissement s'il n'est pas associé au dossier. La dynamique paraît satisfaisante, même s'il est possible de réintégrer et d'améliorer ce sujet dans le 11^e programme. Par ailleurs, des éléments non nécessaires sont trop souvent exigés du propriétaire pour la mise aux normes. Un service technique plus pointu sur les besoins en travaux semblerait utile. Une installation peut fonctionner sur les eaux usées mais, plutôt que tout casser, une partie de traitement des eaux de vaisselle ne peut-elle pas être ajoutée ? La CLCV a élaboré un plaidoyer sur ses propositions pour le 11^e programme, et en particulier l'assainissement non collectif. Il demande qu'il soit versé au procès-verbal pour que les membres de la COMITER en aient connaissance et que ces propositions soient considérées pour la mise en œuvre du 11^e programme.

Éric DE VALROGER ajoutera cette contribution au compte-rendu. Monsieur FAURIEL a évoqué la possibilité d'agir par le contrôle de réglementation. Peut-il rappeler les pouvoirs de l'AFB en matière de police administrative et judiciaire ?

Olivier FAURIEL précise que l'AFB reprend les attributions en matière de police de l'ONEMA et de l'Agence des aires marines protégées. Le maire et les services de l'Etat (ONCFS et AFB) ont des pouvoirs de police sur la pollution et les milieux aquatiques, la continuité et la mise aux normes. La police administrative vient en appui des services de l'Etat et la police judiciaire est assurée sous l'autorité des procureurs. Pour avoir longtemps travaillé dans l'animation, il sait que des opérations peuvent rencontrer des difficultés à se mettre en œuvre, pour diverses raisons et parfois à cause de la mauvaise volonté des intéressés. Il propose de partager la connaissance sur ces éléments. Il ne s'agit pas de dresser un procès-verbal à chaque fois qu'une opération n'est pas menée. L'AFB dresse peu de procès-verbaux. Plutôt que d'établir ses propres champs de priorité, il propose de partager la connaissance quant aux personnes qui n'ont pas la volonté d'agir et de mener une démarche conjointe, comme avec la police des installations classées, entre le directeur territorial de l'agence de l'eau et la DREAL. Il s'agirait de demander à l'intéressé de se mettre en conformité ou de le prévenir, par exemple, que des REACH sortiront prochainement et qu'il lui reste peu de temps pour utiliser les aides de l'agence de l'eau avant d'être mis en demeure et de perdre leur bénéfice. Tels seraient les quelques cas portés conjointement par l'AESN et l'AFB pour les maîtres d'ouvrage considérés comme prioritaires et qui refusent d'agir malgré les sollicitations de l'agence de l'eau. Ces cas semblent inévitables. La continuité ne peut être restaurée que parce que tout le monde est autour de la table, y compris pour les sujets les moins populaires.

Pascale MERCIER témoigne que l'AESN parvient à inciter des travaux sur la continuité, y compris sans maître d'ouvrage.

Préparation du 11^e programme et apports de l'animation dans les politiques territoriales

Introduction sur les modalités d'aide à l'animation du 10^e programme, focus sur l'animation en Vallées d'Oise et état d'avancement de l'étude « bilan de la politique de soutien à l'animation de l'agence de l'eau Seine-Normandie »

Stéphane LE BOURHIS, chargé d'études spécialisées, AESN, présente le bilan en cours relatif à l'animation à l'échelle du bassin et en général, son ampleur, sa diversité et ses modalités financières.

Pascale MERCIER expose un focus thématique sur l'animation dans les Vallées d'Oise. Elle présente la situation de l'animation sur les différents contrats globaux et SAGE du bassin, en particulier sur la préservation des captages, la charte d'entretien des espaces publics et l'impact de l'animation sur le matériel financé. Elle évoque en particulier la répartition sur le territoire de l'animation de rivière, un moyen essentiel de dynamiser les territoires, et montre les conséquences de cette dynamique. Elle compare les années 2008 et 2016 et détaille les exemples de la Divette et du Matz.

Éric DE VALROGER souhaite savoir qui prend l'initiative d'engager un animateur : élus des collectivités territoriales ou chefs de service. Il s'enquiert des éventuelles incitations de l'agence de l'eau en faveur de secteurs particuliers. Il s'interroge aussi sur l'efficacité du taux de financement bonifié, qui s'élève à 80 % pour les zones humides, les captages prioritaires et l'agriculture biologique. Il a noté leur efficacité pour les deux premiers thèmes, avec des taux importants de 16 % et 20 % consacrés à l'animation en leur faveur. L'objectif paraît donc atteint sur ces secteurs, sans doute grâce au financement attractif. Mais il n'a pas trouvé de statistiques sur le nombre d'animateurs consacrés à l'agriculture biologique et l'impact du taux de financement bonifié.

Pascale MERCIER renvoie pour le moteur de recrutement aux témoignages à venir sur l'animation. Elle invite les intervenants à détailler ce qui les a décidés, le cas échéant, à demander une animation. L'AESN propose une démarche d'animation quand un territoire lui semble en avoir besoin pour faire avancer sa politique de l'eau. Lorsque l'agence de l'eau n'avait qu'un ETP pour les rivières sur un territoire de 17 000 km², disposer de relais était indispensable pour atteindre une appropriation locale des enjeux de territoire. Mais certaines thématiques sont plus porteuses que d'autres, notamment les rivières, contrairement aux captages et aux zones humides. L'AESN a clairement développé l'animation sur l'agriculture biologique, avec sept postes sur la Picardie et trois sur la Champagne-Ardenne, à peu près autant que dans les chambres.

Stéphane LE BOURHIS propose de fournir des chiffres plus précis.

Pascale MERCIER lui propose de rappeler les questions qui se posent dans l'étude.

Stéphane LE BOURHIS détaille les objectifs de l'étude sur les modalités d'aide, liste les questions qui se posent et présente le calendrier envisagé, jusqu'à une discussion en C3P en début d'année 2018.

Retours d'expérience d'animations thématiques, SAGE et contrats globaux pour l'eau

- *Témoignage du Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain (animation rivières)*

Michel DEGRAVE, président du Syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain, présente le SIVT, créé en 1963 avec l'objectif de lutter contre les inondations. Il s'agissait à l'époque d'effectuer les travaux nécessaires pour envoyer l'eau le plus rapidement possible en aval. Le SIVT est depuis devenu un acteur qui travaille en partenariat avec les agriculteurs, les pêcheurs, les chasseurs et les propriétaires, après avoir réparé les erreurs du passé, c'est-à-dire remis le Thérain dans son lit, dans des propriétés privées, à la satisfaction générale. Les deux techniciens du SIVT organisent et réalisent en interne les études et le suivi de travaux, ce qui offre souplesse et rapidité d'exécution.

Denis COLLINET, technicien de rivière, SIVT, présente un historique du SIVT depuis sa création en 1963. Les travaux effectués alors par la DDE pour lutter contre les inondations consistaient en un

entretien très lourd de la végétation (mise à blanc), des curages de fond de cours d'eau et un recalibrage de la rivière en la faisant circuler en ligne droite, pour que l'eau s'évacue le plus rapidement possible. Les fortes inondations des années 1999, 2000 et 2001 ont montré l'inutilité de ces travaux pour la gestion des inondations. La crue de l'Oise empêchait le Thérain de s'écouler, causant des sur-inondations catastrophiques sur le secteur, qui concentre 200 000 habitants. Le premier technicien a alors été embauché et la DDE s'est retirée de la gestion du cours d'eau fin 2005. Dans un contexte de changement politique et de nouvelle loi sur l'eau, une gestion plus douce de la rivière a commencé, avec un entretien sélectif de la végétation, qui permet de ralentir l'écoulement de l'eau pendant les crues et apporte des bénéfices au milieu, et une protection des berges en génie végétal différenciée selon le milieu, urbain ou en prairie. Un second animateur a été recruté en 2013 pour mettre en œuvre le PTAP par la réécriture d'un programme quinquennal de travaux, qui a reçu l'aval réglementaire en juin 2015. Les travaux sont réalisés depuis 2016. Ils ont abouti à la restauration complète du Thérain sur 1,5 km et son retour dans ses méandres. Le SIVT a assuré le suivi des travaux. Les restes d'un ancien seuil ont été arasés, ce qui a permis la restauration complète de la continuité écologique du cours d'eau. Toujours compétent sur la prévention des inondations, le SIVT réalise la reconnexion naturelle des zones humides, antérieurement curées mais qui permettent, par débordement, une protection efficace et gratuite contre les inondations. Il est toutefois à noter qu'il est difficile d'annoncer à des propriétaires qu'ils sont susceptibles d'avoir de nouveau de l'eau dans leur parcelle.

Michel DEGRAVE ajoute que les résultats montrés par le diaporama sont la conséquence de l'acceptation et de la reconnaissance du SIVT par les acteurs de la rivière car il n'intervient qu'après concertation et explication auprès d'eux. Le syndicat est parvenu, après deux jours d'explication, à signer une convention avec un propriétaire parce que les anciens méandres buttaient contre la ligne de chemin de fer. Il n'est possible de développer des projets qu'en intéressant tous les acteurs. Michel DEGRAVE cite aussi l'exemple d'un partenariat avec les agriculteurs pour protéger les berges du piétinement du bétail. La proximité et l'attention portée au quotidien des utilisateurs et des riverains de la rivière permettent de progresser et d'être écouté en cas de problème.

Denis COLLINET confirme être connu, ainsi que le SIVT, de tous les riverains de la rivière. La reconnaissance du syndicat permet que lui soit immédiatement signalé tout problème sur le territoire. Il poursuit sa présentation par les actions de communication et de sensibilisation des publics, avec notamment l'animation de classes d'eau (pour 400 enfants par an, en leur montrant, avec une épuisette, la richesse du fond de la rivière, en les invitant à des pêches électriques ou en leur proposant une pièce de théâtre sur le devenir des déchets lancés dans le Thérain), des visites d'élus, d'étudiants de l'UniLaSalle de Beauvais et du public. Le SIVT développe ses actions en interne mais, pour obtenir des retours d'expérience, s'entoure de partenaires locaux comme les conservatoires, qui viennent faire des relevés, la fédération de pêche de l'Oise et des éleveurs, afin de développer un programme d'aide sur la pose de clôture et l'installation de points d'abreuvements. Denis COLLINET conclut sa présentation par les atouts, les leviers et les freins que rencontre l'animation du SIVT.

Pascale MERCIER propose de reporter les échanges après la dernière présentation.

Olivier FAURIEL revient sur les inondations, un fort enjeu à l'origine de la création du syndicat. Le SIVT a-t-il un retour d'expériences en matière de techniques de lutte contre les inondations ? La population ne dit-elle pas que « *c'était mieux avant* » ?

Michel DEGRAVE témoigne que la population a constaté qu'elle ne rencontrait plus de soucis depuis que des orientations plus naturelles ont été prises alors que l'amont a connu des problèmes importants. Avant la remise de la rivière dans son lit, il a fait le tour des communes pour présenter le projet et a forcément dû convaincre ceux qui avaient été à l'origine du redressement du cours d'eau, ce qui n'a pas toujours été simple. Mais à la fin, la municipalité a remercié le SIVT de son action, ayant noté une amélioration esthétique. Cette satisfaction était partagée par les pêcheurs.

- *Témoignage du contrat global du Pays des Sources (contrat global)*

Yves LEMAIRE, vice-président, CC Pays des Sources, présente le territoire rural, qui couvre 48 communes et 350 km², avec 18 captages et seulement 22 000 habitants. Il revient sur l'histoire de l'animation, née avec la communauté de communes autour de l'animation agricole et du développement de l'assainissement, qui est complexe, car le collectif nécessite qu'une commune contractualise avec

l'agence de l'eau mais reçoive aussi les aides du département. A cet égard, il regrette que les deux ne soient pas toujours corrélées. Le Pays compte trois SAGE et désormais trois CLE. Il se demande quelles seront les évolutions de compétences à venir avec le transfert GEMAPI.

Claudine BAILLON, chargée de mission Eau, CC Pays des Sources, présente les compétences de la commune, qui n'incluent pas l'eau potable et l'assainissement (sauf le contrôle de l'assainissement non collectif) mais recouvrent les études globales pour le compte des communes (schémas directeurs d'assainissement et d'alimentation en eau potable et études BAC), le territoire connaissant une importante problématique de pollution des captages. L'animation, en partenariat avec l'agence de l'eau, dure depuis 20 ans, la communauté de communes ayant été l'une des premières à signer un contrat rural en 1999, deux ans après la création de la communauté de communes, sur démarchage de l'AESN.

Claudine BAILLON décrit les différents contrats signés :

- contrat rural de 1999 à 2004 sur les problématiques d'agriculture et d'assainissement, avec une gestion directe des aides de l'agence de l'eau et une enveloppe dédiée. La communauté de communes organisait les comités techniques agricoles, les comités techniques collectivités, validait les demandes de subventions, établissait les conventions financières et payait les agriculteurs et les collectivités. Elle-même a été recrutée en 2003 sur l'animation du contrat rural, son bilan, et la suite. Monsieur LEMAIRE est en poste depuis 2008 ;
- contrat territorial de 2005 à 2010, avec 70 % à 80 % de travaux d'assainissement et en étant opérateur des mesures agro-environnementales ;
- préparation d'un nouveau contrat global de 2012 à 2014, avec une demande de l'AESN de sortir de la limite administrative de la communauté de communes, ce qui a entraîné le rapprochement avec les communautés de communes du Noyonnais et des Deux-Vallées, soit une partie de l'unité Oise moyenne ;
- contrat global de 2014 à 2018, avec une animation sur les trois territoires (trois animateurs pour deux ETP), proches géographiquement et techniquement, et partageant les compétences. Le contrat comprend environ :
 - o 30 % pour les rivières et la continuité écologique, les animations rivière ayant émergé en 2013 et 2014 sur le Matz et la Divette ;
 - o 60 % sur l'assainissement ;
 - o 10 % pour l'eau potable, ce qui semble regrettable.

En parallèle du contrat global, Claudine BAILLON travaille sur le SAGE Oise Moyenne et, à la même échelle, sur la compétence GEMAPI qui revient à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle présente les atouts, leviers et freins que rencontre l'animation sur le territoire et quelques pistes d'amélioration, dont certaines sont remontées du séminaire de Rives-en-Seine en mai 2017. Les aides du département sont beaucoup plus longues à obtenir que celles de l'agence de l'eau et les maîtres d'œuvre ont du mal à démarrer les actions. L'action des agriculteurs s'est essoufflée et les taux de nitrates dans les captages ont augmenté de 10 %. Il semble nécessaire de mettre désormais l'accent sur l'eau potable, de confier cette compétence à la communauté de communes et de conditionner certaines aides de l'AESN à la qualité de l'eau potable, comme tel a été le cas pour la signature de la charte d'entretien de l'espace public. La classe d'eau organisée pour les élus et présidents de syndicat d'assainissement a rencontré un grand succès. Une étude de circuits courts est en cours sur les trois communautés de communes. La formation « transition agricole » de la fédération nationale de l'agriculture biologique sera accueillie bientôt.

Yves LEMAIRE revient sur le SPANC. Lors d'une cession, lorsqu'un diagnostic est établi, l'acheteur fait baisser le prix de la vente mais n'effectue pas pour autant les travaux, malgré les éventuels contrôles, et cela pose d'importants problèmes. La communauté de communes a été mise en cause dans une telle situation. Il propose de prévoir des provisions au moment de la vente.

Claudine BAILLON ne voit pas d'autre levier, les sanctions possibles étant limitées. Elle tient à remercier les chargés d'opérations de l'AESN pour leur accompagnement dynamique dans la coordination du contrat, du SAGE et de la compétence GEMAPI. Le binôme entre personnel de l'agence de l'eau et animateur de terrain est indispensable, autant pour faire avancer les dossiers que sur le terrain.

- *Témoignage du SAGEBA (contrat global, SAGE et animations thématiques)*

Mathilde GASTON, ingénieure animatrice, SAGEBA, présente le SAGE de l'Automne, né d'un syndicat de rivière et à l'origine d'un changement de pratiques similaire à celui qu'a connu le Thérain. Le premier SAGE naît dans les années 1990. Le SAGE de 2003 prévoit un technicien rivière mais pas d'animation spécifique avant 2010. Un contrat global complémentaire est lancé. Elle-même s'occupe de la mise en œuvre du SAGE et du contrat global. Elle souligne l'importance de la mise en œuvre d'animations thématiques, notamment sur les zones humides et les captages. Le préfet a qualifié d'exemplaires les actions menées sur deux captages Grenelle. Le SAGE révisé a été approuvé en 2017 et un nouveau contrat global doit être signé. Elle excuse l'absence de Jean-Pierre BONNEL, président de la CLE, et présente les atouts, les leviers et les freins de l'animation sur le territoire.

Rachel L'HELGOUALC'H, animatrice captages, SAGEBA, présente les atouts, leviers et freins qu'elle identifie dans son poste.

Mathilde GASTON présente les pistes d'amélioration de l'animation et montre plusieurs vues du territoire.

Débats et retours de la COMITER sur les enjeux en matière d'animation pour le 11^e programme

Éric de VALROGER remercie les intervenants pour leurs témoignages de grande qualité et de grand intérêt. Il revient sur la nécessité d'une meilleure coordination entre le conseil départemental et l'AESN sur les financements croisés. Le département lui paraît très flexible sur ces questions, autorisant depuis 2015 les financements croisés et les commissions permanentes répondant très rapidement aux sollicitations, dans la limite des contraintes budgétaires mais en ayant augmenté, de manière homogène entre les cantons, l'aide aux communes et aux intercommunalités. Prioriser les demandes suppose bien entendu un bon dialogue avec les conseillers départementaux de chaque canton. Il reste à la disposition des participants pour toute proposition de piste d'amélioration.

Éric de VALROGER relève l'énorme contribution et les avancées considérables apportées par les animations, avec des exemples concrets qui montrent la nécessité de les intensifier sur le territoire. Tous semblent se confronter à des problèmes de communication. Les initiatives prises au travers des témoignages lui semblent très positives, en particulier la sensibilisation pédagogique vis-à-vis des élus et des acteurs du territoire. Dans chaque collectivité, des élus se spécialisent sur l'eau et deviennent rapidement passionnés et compétents sur ce sujet mais leur technicité les place en décalage croissant avec les autres élus. Il invite donc à cibler les actions de communication. Les actions qui amènent au bord de l'eau les élus, y compris non spécialisés dans le domaine, pourraient être multipliées pour s'adresser à la collectivité et éviter les futurs blocages budgétaires. Il retient aussi des solutions susceptibles d'aider les animateurs dans leurs tâches quotidiennes. L'amélioration de la communication lui semble une très bonne piste. La COMITER doit répondre à ces questionnements.

Pascale MERCIER indique avoir mis en place avec le conseil départemental une coordination sur les financements croisés, lui transmettant désormais systématiquement tous les dossiers qui passent en commission des aides et prévoyant une réunion annuelle pour l'informer des priorités de l'AESN. Elle présente le diagnostic de l'animation et sollicite les questions.

Raoul LETURCQ revient sur le rapport entre l'investissement dans l'agriculture biologique et les résultats. Il rappelle que la région s'est très fortement orientée vers l'agriculture intensive, qui a généré les difficultés de pollution rencontrées. Déconstruire ce modèle sous l'angle d'une approche agro-écologique plus poussée nécessite beaucoup de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs économiques dans leur évolution. Les structures de commercialisation de céréales sont par exemple devenues très importantes, ont beaucoup investi et rencontrent, à cause de la taille de leur outil, des difficultés spécifiques face à l'agriculture biologique. Les résultats de l'animation mettront du temps mais il convient de les poursuivre

car une évolution agricole différenciée n'a jamais été aussi proche. Les cours des céréales ou de la pomme de terre amènent certains producteurs à se réinterroger sur leurs choix et sur l'évolution de leur modèle agricole. Mais cela demande du temps et une animation durable et aux compétences multiples décroisées. Au nom de l'intérêt général et d'une approche de territoire globale et ouverte, elle doit parfois aller à l'encontre d'intérêts particuliers en aidant à la sensibilisation et à l'appropriation de ces questions. Raoul LETURCQ se dit donc favorable aux aides pluriannuelles pour donner de la visibilité aux maîtres d'ouvrage. De nouvelles compétences devront être encadrées. L'AFB est représentée mais l'AESN doit aussi travailler sur la biodiversité, en prenant en compte le changement climatique, car son impact sera croissant dans les années à venir, et en travaillant sur les deux points de l'atténuation et de l'adaptation. Le monde agricole sera sans doute très sensible, étant directement concerné et ayant une marge d'action très importante, ne serait-ce qu'en captant du carbone en favorisant l'humus. L'animation devra sans doute être augmentée sur ces thèmes, complexes et qui demandent un réel investissement.

Raoul LETURCQ revient sur la dernière diapositive relative aux besoins de liens entre animateurs. Des mots d'ordre syndicaux ont pu bloquer des actions agricoles dans une CLE mais il invite à passer outre. L'écologie doit certes être de préférence incitative mais il est parfois nécessaire de taper du poing sur la table, comme il a entendu le sous-préfet le faire lors d'une réunion en demandant à ses interlocuteurs de siéger à la CLE et de participer à la discussion, si nécessaire en menaçant d'utiliser les moyens à sa disposition, car la situation doit se régler en collaboration et pas dans le conflit. Le travail sur les freins et les leviers lui paraît essentiel pour la vision de la COMITER, qui doit pouvoir aider à lever ces freins. Le déblocage agricole doit s'effectuer par un changement de pratiques, ce qui est insécurisant. Au lieu d'une logique « un problème/un produit », il convient d'apporter de multiples réponses, ce qui demande à l'agriculteur de l'engagement, de l'investissement et du travail. Il convient donc absolument de rassurer un agriculteur qui a peur du changement et de ses conséquences en termes de coût, dans un contexte de résultats économiques fragiles. Les premiers pas sont les plus difficiles à faire. La formation, la sensibilisation et l'appui sont des facteurs essentiels des modifications. Les Hauts-de-France et la Picardie sont dynamiques et il est certain que le monde agricole trouvera les solutions.

Mathilde GASTON cite l'exemple de Guilhem VANLERBERGHE, qui a changé de pratiques, mis en place des vergers bios et qui mène une étude comparative entre vergers traditionnels et vergers bios. Cet agriculteur dynamique et en recherche constante d'innovations lui permet de mettre en avant l'intérêt de changer de pratiques. Il a prévu de restituer les résultats de cette étude comparative en juin 2018.

Raoul LETURCQ juge ce cas intéressant et susceptible de bien montrer les cheminements possibles. Il se souvient avoir eu, lors d'un voyage organisé avec l'aide de l'AESN, une violente altercation avec cette personne qui ne comprenait pas que l'agriculture biologique soit possible. La première réaction d'un individu au changement peut être un peu forte. Les animateurs vont au devant de difficultés et de réactions explosives. Le changement est en mouvement, même s'il peut prendre beaucoup de temps, et ce cas le montre.

Gonzague TOULEMONDE, conseil économique et social, région Hauts-de-France, précise que Monsieur VANLERBERGHE est au pied d'un bassin de captage.

Mathilde GASTON explique son revirement par la présence dans les captages d'une molécule qu'il était seul à utiliser. Il a compris que des mesures lui seraient prochainement imposées et qu'il était préférable de prendre les devants. En termes de communication, elle organise tous les ans des actions à destination des élus mais elle compte très peu de participants, souvent les mêmes. Les autres ne sont pas intéressés par aller voir la rivière. La prochaine, qui sera consacrée pluvial, compte beaucoup plus d'inscrits.

Frédéric FLORENT-GIARD observe que certaines actions favorables à l'environnement peuvent entrer dans le cadre de la loi sur l'eau. Il souhaiterait un retour sur les rubriques existantes qui représentent un tracasserie pour les acteurs de terrain et n'apportent pas de plus-value dans une action positive. La réhabilitation de rivière demande aujourd'hui un dossier aussi épais que des actions destructives. Il serait utile de créer au niveau régional des doctrines d'instruction des dossiers loi sur l'eau pour faciliter leur traitement et en alléger le coût.

Mathilde GASTON estime la proposition très intéressante et propose de dresser une liste.

Michel DEGRAVE juge pénalisant, en termes de communication, que ceux qui s'autorisent à effectuer des travaux sans dossier ni autorisation ne se voient pas rappeler les règles avec rigueur alors que lui-

même passe du temps à expliquer les pratiques. Les techniciens de rivière découvrent tous les jours des actions contraires à la loi. Comment la faire respecter ? Un carton jaune est parfois nécessaire pour que les techniciens ne soient pas en porte-à-faux quand ils rappellent leurs obligations aux riverains alors qu'un voisin a effectué des travaux néfastes sans autorisation.

Olivier FAURIEL revient à ses propos antérieurs. Tout coup de pioche n'est pas nécessairement soumis à un dossier de déclaration. Il existe deux voies : la police administrative et la police judiciaire. En cas de travaux non autorisés, la première est plutôt concernée. Il revient à la DDT de mener ce travail mais il invite à appeler si nécessaire les agents de l'AFB en cas de travaux qui posent problème en termes d'environnement, d'image ou de crédibilité des animateurs. L'AFB compte cinq agents par département, qui disposent d'un réseau d'informations, et qui n'agissent que quand ils relèvent des enjeux pour l'environnement. Olivier FAURIEL invite à signaler les problèmes qui le nécessitent. En cas de dossier judiciaire, le juge, dans le cadre de son discernement, ne suivra pas nécessairement l'AFB mais la venue d'un agent en uniforme sur une propriété peut être dissuasive.

Pascale MERCIER propose la structuration de visites régulières, y compris sans sanction, pour montrer la présence de la police de l'eau sur le territoire.

Michel DEGRAVE met en avant qu'un tel dispositif ne peut qu'amener chaque citoyen à s'interroger sur ce qu'il a, ou pas, le droit de faire. Le syndicat de rivière peut expliquer qu'un curage est néfaste mais il n'a pas de moyen de coercition.

Olivier FAURIEL fait état de conventions entre l'administration et les parquets pour ce genre de cas, étant possible d'imposer la remise en état. Il invite à faire la démarche, l'administration et la justice ayant une grande capacité de graduation des sanctions mais ne pouvant pas venir trop souvent sur le territoire. Il juge les exposés très intéressants et invite à réfléchir à l'articulation des animations à l'échelle de la direction territoriale, le nombre d'animateurs étant relativement important. Quel lien est-il fait entre animation territoriale et animation thématique ? Le recoupement est-il géré ? Les animations semblent-elles être menées sur les territoires qui le méritent le plus ? Certains thèmes tournant autour de l'accès aux études, aux données et à l'appui méthodologique, pour lesquels le rôle de l'AFB est important, Olivier FAURIEL vérifie que les participants reçoivent bien les documents. Les capacités techniques lui semblent un véritable enjeu à un moment où les collectivités s'agrandissent, nonobstant les risques de délai. Cela repositionne l'agence de l'eau et l'animation du territoire avec des compétences plus fortes et plus spécialisées (hydraulique, communication ou appuis juridiques). Le renforcement en personnel des agences de l'eau n'étant pas à l'ordre du jour, comment l'AESN envisage-t-elle, dans une région où aucune ARB ne se met en place, le soutien qui peut être apporté aux animateurs en termes de compétences techniques ?

Pascale MERCIER rappelle que, quand les PTAP ont été élaborés, l'animation a été installée sur les territoires qui paraissaient les plus urgents à couvrir, en particulier pour les rivières, en fonction de la maîtrise d'ouvrage existante et du réalisé et avec une trame de travail. L'animation des captages est plus difficile. En effet, en Vallées d'Oise, si les rivières présentent peu d'enjeu économique et l'animation peut faire émerger les actions en faisant connaître et savoir, sur la partie captages, tout changement de pratiques remet potentiellement en cause la manière de conduire l'exploitation. Ce degré supplémentaire peut se franchir en ayant des CLE sur le territoire. A Augier-Saint-Vincent, après une discussion forte, un agriculteur a eu envie de changer de comportement. Dans le Pays des Sources, la dynamique a été stoppée par des contraintes réglementaires et la question qui se pose pour l'animation est de relancer ce qui s'est essoufflé. Les réflexions ont porté sur des filières courtes et une formation locale pour obtenir un nouveau prisme. Compiègne a une vision de l'évolution du territoire et relève que, sur ses 17 000 km², certains territoires sont bloqués pendant un moment puis se débloquent. Cette vision d'ensemble est plus difficile sur un petit territoire et Pascale MERCIER propose donc de réfléchir à terme sur cette lutte contre l'essoufflement.

Les collectivités auront bientôt des compétences plus importantes, ce qui peut conduire à poser la question de la limite de l'animation. Quand elles auront des compétences plus solides et une assise plus grande, l'AESN la financera-t-elle de la même façon ? Cette question se pose actuellement.

Enfin, le partage et la mutualisation s'effectuent au travers des cellules d'animation départementales.

Pascale MERCIER expose les propositions de la COMITER en termes de savoir-faire et de faire savoir. Elle a retenu le message de Monsieur DE VALROGER soulignant qu'il convenait de s'adresser à tous les élus pour entraîner les décisions communautaires. Elle retient aussi l'idée d'un outil de *reporting* partagé entre les différentes animations. L'agence de l'eau ne pourra pas forcément tout animer de la même façon et n'aura pas nécessairement en interne les compétences juridiques dont elle disposait récemment. Pascale MERCIER propose donc une réflexion tournante en matière d'animation à l'échelle des Vallées d'Oise, avec un réseau qui partage des journées d'animation par territoire, à l'image des pratiques du Pays des Sources en la matière.

Éric de VALROGER ajoute l'utilisation intensive des réseaux sociaux. Il a ainsi demandé au service communication de valoriser ce canal pour le SDIS de l'Oise, qu'il préside, et il est devenu premier en France en termes de volumétrie, avec plus de 500 000 vues et parfois 30 000 commentaires. Il est persuadé qu'il est possible d'atteindre nombre d'interlocuteurs par les réseaux sociaux. Il préconise aussi une stratégie offensive vis-à-vis des collectivités territoriales, conseils départementaux, régionaux ou intercommunalités, de participer au maximum aux conseils d'agglomération et aux conseils syndicaux et d'y demander des créneaux d'intervention.

Raoul LETURCQ propose de réfléchir en interne à partir de ces idées et de renvoyer des propositions.

Pascale MERCIER envisage d'abonder ces idées jusqu'à la fin octobre, le retour des travaux de la COMITER à la C3P étant prévu le 9 novembre.

Mathilde GASTON approuve la nécessité de communiquer mais, petite structure sans chargé de communication, elle doit agir avec les moyens disponibles, malgré l'appui de l'AESN.

Pascale MERCIER retrouve les préoccupations d'Olivier FAURIEL. Quand il n'est pas possible de tout couvrir, il convient de partager.

Jean-Bosco POIRIER propose qu'un portail de l'AESN, consultable par les autres animateurs et territoires, soit alimenté par les animateurs, par thématique ou par enjeu, et fasse caisse de résonance de leurs actions.

Mathilde GASTON a déjà proposé la mutualisation d'un poste entre structures voisines mais celles-ci n'ont pas répondu favorablement.

Pascale MERCIER propose à la COMITER de prioriser les propositions formulées. Convient-il de prioriser les actions par thématiques ou sur des territoires qui seraient moins avancés ? L'accompagnement des animations pourrait-il être limité dans le temps ou diminuer progressivement ?

Yves LEMAIRE voit le problème du ruissellement prendre une très grande place dans les années à venir et propose de mettre en place une animation spécifique sur cette question.

Claudine BAILLON évoque le retour d'expérience de la chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais et de ses agences sur la problématique de ruissellement et d'érosion. Elle s'est rapprochée de la chambre d'agriculture de l'Oise, qui a réussi à y dédier une petite partie du temps d'un agent depuis fin août mais ces problèmes sont immenses.

Éric DE VALROGER rejoint l'intervention de Raoul LETURCQ : l'animation a besoin de visibilité et de stabilité. Quand les collectivités territoriales s'engagent sur un partenariat ou un recrutement, une éventuelle dégressivité du financement est très dissuasif. Le système actuel ne lui paraît pas si mauvais.

Jean-Michel WATTIER évoque les collectivités qui ne sont pas encore inscrites dans les démarches de mises aux normes, d'ANC et de pluvial, en particulier en milieu rural. La temporalité des dispositifs n'est pas la même que celle des mandats. Les équipes arrivent pleines d'idées mais elles ne sont pas forcément armées pour anticiper plusieurs années et prévoir une fin de programme pluriannuel. Il invite l'AESN à imaginer des programmes pluriannuels transitoires pour se caler sur la temporalité des élus. Plutôt que des « financements croisés », un point de croisement étant forcément rare, il préférerait que soient évoqués des « financements additionnels ». Enfin, la dégressivité ne lui semble pouvoir s'appliquer qu'à un programme prévisionnel qui n'aurait pas été mis en œuvre.

Pascale MERCIER témoigne qu'il est souvent difficile d'en juger, en particulier sur certains contrats globaux, les animateurs n'étant pas responsables du manque d'engagement des collectivités.

Jean-Michel WATTIER précise qu'il ne s'agit pas de juger du travail des animateurs mais de celui des structures qui signent le contrat.

Mathilde GASTON évoque la question de la priorisation. Elle témoigne que sans priorisation sur les zones humides et les captages, les postes d'animation n'auraient sans doute pas vu le jour. L'aide est très importante et les tensions politiques très fortes sur les zones humides, en particulier liées à l'urbanisation. Le chargé de missions zones humides a permis d'éviter des études de 50 000 € à la parcelle sur la qualification ou pas de zones humides.

Éric DE VALROGER traduit cette dernière intervention par « *on n'attrape pas des mouches avec du vinaigre* ». Les actions de priorisation lui semblent devoir en effet être maintenues pour parvenir à passer à l'action.

Questions et informations diverses

Aucune question diverse n'a été évoquée.